



Remboursement jeu télévisé audiotel

Par **sm62**, le **24/05/2008** à **11:27**

Bonjour,rnrnJ'ai participé à un jeu télévisé Audiotel, j'en ai ensuite demandé le remboursement en suivant scrupuleusement les démarches indiquées dans le règlement, cependant plusieurs mois après je n'ai toujours pas été remboursé.rnrnMon tord est je pense avoir envoyé cette demande en courrier simple, à l'avenir je le ferais en recommandé avec accusé de réception et si la chaîne de télé ne procède toujours pas au remboursement en temps et en heure je voudrais savoir les démarches que je dois accomplir en justice pour avoir mon dû ? Et si c'est financièrement intéressant ou si les procédures vont me coûter beaucoup plus cher que les sommes à rembourser ?rnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **novice43**, le **28/05/2008** à **20:36**

Bonsoir,rnrnVotre question est étrange... Vous vous sentez peut être lésé sur ce jeu audiotel. Mais la suite laisse présager que vous préméditez des actions en justice pour soutirer à ces sociétés des sommes après vous être assuré de tout faire en règle et évaluer le risque ou le bénéfice financier.rnrncordialement,

Par **sm62**, le **04/06/2008** à **01:59**

Bonsoir,rnrnOui voila, c'est tout à fait ça.rnrnCordialement

Par **Biolay**, le **07/06/2008** à **21:09**

Bonsoir,rnConsultez d'abord le règlement du jeu. Si - comme je le pense - le remboursement des frais d'appel se fait sur simple demande, vous pouvez d'abord réitérer votre demande de remboursement en vous assurant d'en conserver la preuve. Ensuite vous pourrez agir contre l'organisateur si vous n'êtes pas remboursé dans les délais prévus par le règlement.

Par **sm62**, le **08/06/2008** à **15:30**

Merci pour vos réponses et justement pour "agir contre l'organisateur", quelles démarches faut-il entamer ?